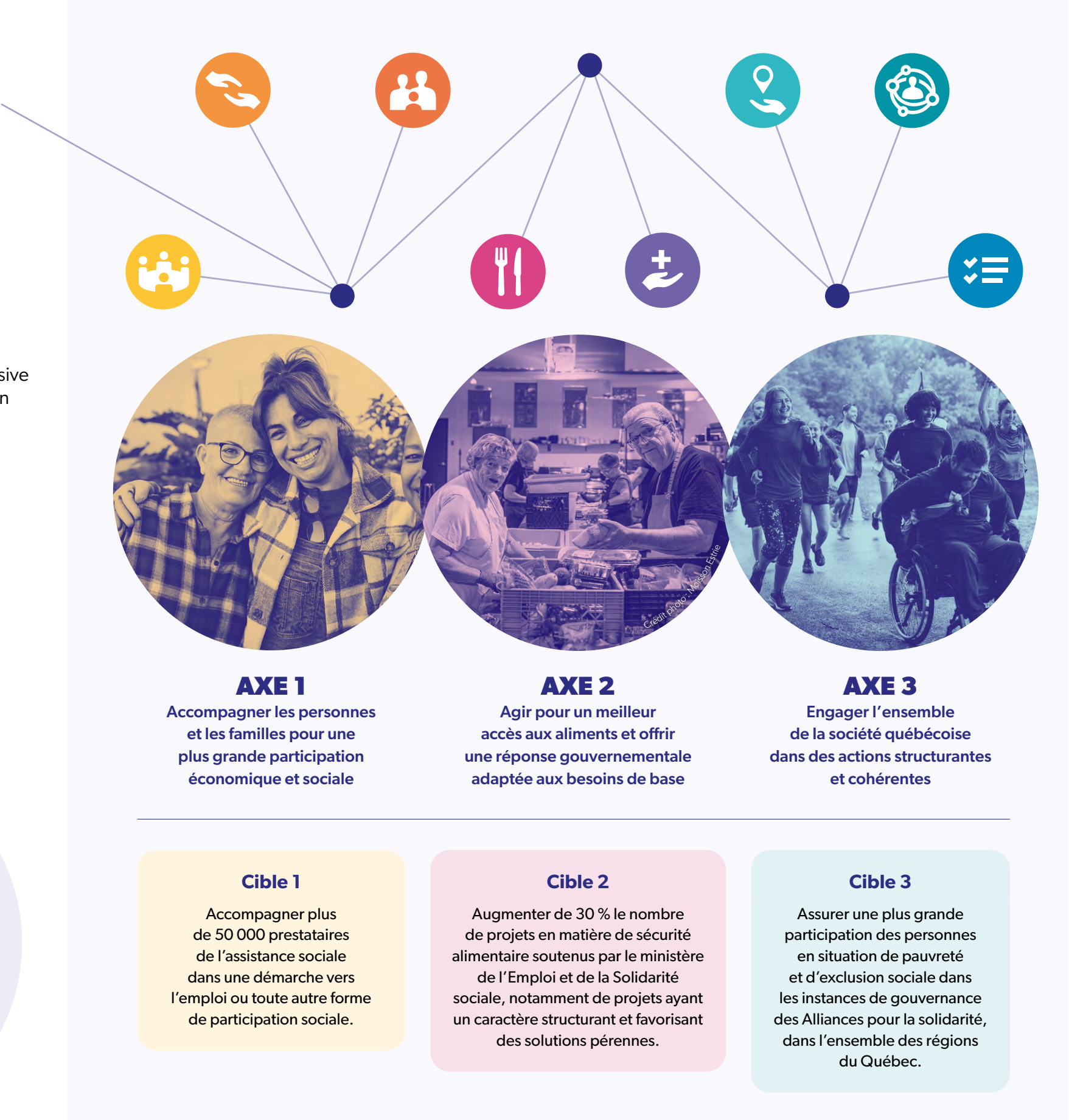


MOBILISER. ACCOMPAGNER. PARTICIPER.

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

Par ce plan, le gouvernement du Québec poursuit sa marche vers une société plus juste et plus inclusive en plaçant au cœur de son intervention l'accompagnement des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Bien que le Plan propose, dès maintenant, des réponses aux enjeux soulevés lors de la consultation publique tenue au printemps 2023, de nouvelles actions pourront s'y ajouter pour permettre de s'adapter à l'évolution du contexte socioéconomique.



De nombreuses mesures du Plan touchent directement les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Depuis 2018, plus de 12 milliards de dollars ont été investis pour considérer les besoins actuels et des prochaines années : construction de logements sociaux ou abordables, bonification de l'aide aux programmes soutenant le paiement des loyers, introduction du crédit d'impôt pour le soutien des personnes âgées, bonification de l'exclusion liée aux pensions alimentaires pour certains programmes gouvernementaux, aide alimentaire et la création du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

L'assistance sociale

Par le Plan, le gouvernement confirme son intention de travailler à

- offrir un accompagnement personnalisé à chaque prestataire afin de l'aider à résoudre certaines difficultés;
- faire évoluer certains paramètres du régime d'assistance sociale qui limitent un accompagnement rapide;
- moderniser la notion de contrainte à l'emploi et reconnaître l'expertise de professionnels pour établir l'existence d'une contrainte;
- adapter certains paramètres aux besoins actuels, comme le versement individuel de prestations (une personne, un chèque);
- intervenir pour limiter le surendettement;
- intervenir pour répondre aux besoins des personnes faisant face à des difficultés d'accès aux programmes d'assistance sociale, dont celles en situation d'itinérance ou sortant de détention.

La sécurité alimentaire

- Répondre aux besoins alimentaires de base.
- Améliorer l'accès aux aliments.
- Accompagner les organismes communautaires qui offrent de l'aide alimentaire.
- Soutenir les initiatives porteuses et créer un programme de recherche sur l'insécurité alimentaire.
- Mettre en place le Comité de coordination interministériel en matière de sécurité alimentaire.

La formation et l'emploi

- Soutenir le développement de compétences sociales et professionnelles pour faciliter une intégration durable en emploi.
- Accompagner les prestataires des programmes d'assistance sociale pour les aider à terminer leurs études secondaires et à obtenir un diplôme.
- Introduire un supplément aux revenus de travail pour les prestataires de l'aide sociale et de la solidarité sociale.
- Travailler à offrir un accompagnement soutenu à plus de personnes en les rendant admissibles au Programme objectif emploi.
- Augmenter l'offre de services d'accompagnement et de soutien aux personnes immigrantes, afin de favoriser leur intégration, leur inclusion sociale et leur pleine participation à la société.

L'accès aux services gouvernementaux et numériques

- Bonifier l'offre à l'égard des cliniques mobiles d'impôt.
- Simplifier l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes vulnérables.
- Poursuivre la mise en place et la promotion de la Carte accompagnement loisir, qui s'adresse aux personnes handicapées ayant besoin d'accompagnement lors d'activités de loisir, culturelles ou de tourisme.
- Favoriser l'équité d'accès aux services de santé et aux services sociaux et soutenir les personnes intervenantes pour réduire les inégalités sociales de santé.
- Atténuer les effets de la fracture numérique sur l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes en situation de pauvreté.
- Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté.

Le logement et le transport

- Intervenir en matière de logement social en agissant sur l'offre de logements sociaux et le caractère abordable des logements.
- Soutenir les acteurs qui favorisent l'accès et le maintien des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans des logements sains, sécuritaires et abordables.
- Assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite.
- Offrir un soutien à la mobilité communautaire.

La lutte contre les préjugés

- Soutenir une initiative en lien avec des experts de vécu pour lutter contre les préjugés concernant la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Mesurer la présence des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec par le biais d'une enquête populationnelle.
- Reconnaître le travail des organismes communautaires en matière de solidarité par la remise d'un prix dans le cadre de la cérémonie des prix Hommage bénévolat-Québec.

Les milieux locaux et régionaux

- Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité.
- Développer des projets en matière de lutte contre la pauvreté pour répondre aux besoins et aux réalités de ces personnes.
- Renforcer le soutien et l'accompagnement de partenaires qui contribuent au développement social des communautés et à la santé des territoires défavorisés.
- Appuyer les milieux locaux et régionaux pour réduire les effets des changements climatiques sur les populations vulnérables.
- Mettre en œuvre la Déclaration de réciprocité avec les municipalités afin de mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

